

## Délibération n°2021-96

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 10 décembre 2021,  
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L714-1 et suivants, D714-28 et suivants ;
- Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 ;
- Vu** le règlement intérieur de l'Université Lumière Lyon 2 approuvé par le Conseil d'administration du 1<sup>er</sup> juillet 2011 ;
- Vu** la délibération 2018-50 en date du 16 juillet 2018 portant adoption du règlement des usagers des bibliothèques ;
- Vu** l'avis favorable du Conseil documentaire en date du 25 novembre 2021,

### **Prend la délibération suivante :**

#### **Objet : Approbation du règlement des usager.es des BU**

Le Conseil d'administration approuve la modification du règlement des usager.es des BU. La version consolidée dudit règlement, est jointe en annexe à la présente délibération.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 33

Fait à Lyon, le 13 décembre 2021

La Présidente de l'Université Lyon 2

Nathalie DOMPNIER

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site internet de l'Université à compter du 17 décembre 2021.

La présente délibération peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte. Ce recours doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux.
- D'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Date de transmission au Recteur, chancelier des universités : 17 décembre 2021

Direction des affaires juridiques, institutionnelles et des marchés (DAJIM)

Campus Berges du Rhône – 16, quai Claude Bernard – F69365-Lyon cedex 07

Téléphone : +33(0)4 78 69 74 58

[dajim@univ-lyon2.fr](mailto:dajim@univ-lyon2.fr) – [www.univ-lyon2.fr](http://www.univ-lyon2.fr)